

# PROCÈS-VERBAL

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze septembre, le conseil Municipal de la Commune de Breuil Magné dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame FRANÇOIS Patricia, Maire de Breuil-Magné.

**Étaient présents** : Mesdames FRANCOIS Patricia, NOBILI Josette, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, RODHES Monique, DELHOMMEAU Nathalie, TALUT Delphine, Messieurs PERRINAUD Michel, BARRAUD Joanick, CARMONA Benoît, CHATREFOUX Philippe (arrivé à 21h06), BLANCHARD Jacques, GAY Cyril (arrivé à 20h57), YON Laurent, GENEAU Christophe

**Pouvoirs** : Mme DROUARD Brigitte à Mme RODHES Monique,

**Secrétaire de Séance** : Mme NOBILI Josette

Ouverture de la séance à 20h35

Procès-verbal de la réunion du 09 juillet 2024. Le compte rendu est adopté à l'unanimité 14 voix pour.

#### **DÉLIBÉRATIONS :**

#### **2024 – 66 : DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE BAUDRITS**

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide pour la DEFense Contre les Incendies. Elle présente au Conseil Municipal le montant des **travaux de remplacement d'un poteau incendie aux Baudrits** qui s'élève à 2 100.26 € HT et propose de faire une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental (20 %) : 420.05 €
- Fonds propres (80 %) : 1 680.21 €

---

2 100.26 € HT

Après débats, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) décident :

- D'approuver le projet et le plan de financement pour le remplacement du poteau incendie DN 100Y, situé aux Baudrits
- D'autoriser madame la Maire à demander une subvention au Conseil Départemental et de signer tous les documents qui s'y affèrent

#### **2024 – 67 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER DE L'ESPACE VENTE DE LA BOULANGERIE**

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide pour la revitalisation des petites Communes. Elle présente au Conseil Municipal le devis **du mobilier de l'espace de vente de la boulangerie** qui s'élève à 14 043.00 € HT.

Après débats, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) décident :

- D'approuver le projet et le plan de financement
- D'autoriser Madame la Maire à demander une subvention au Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| ▪ Conseil Départemental (40 %) : | 5 617.20 € |
| ▪ Fonds propres (60 %) :         | 8 425.80 € |

---

14 043.00 € HT

et l'autoriser à signer tous les documents qui s'y affèrent.

### **2024 – 68 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DE LA CLIMATISATION DU CABINET DE DENTISTES**

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide pour la revitalisation des petites Communes. Elle présente au Conseil Municipal le devis **de changement de climatisation du cabinet dentaire** qui s'élève à 18 461.29 € HT.

Après débats, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) décident :

- D'approuver le projet et le plan de financement
- D'autoriser Madame la Maire à demander une subvention au Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| ▪ Conseil Départemental (40 %) : | 7 384.52 €  |
| ▪ Fonds propres (60 %) :         | 11 076.77 € |

---

18 461.29 € HT

et l'autoriser à signer tous les documents qui s'y affèrent.

### **2024 – 69 : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE GAZ 2024**

Madame la Maire fait lecture de la proposition de calcul de GRDF concernant la redevance pour l'occupation du domaine public des communes par les ouvrages de distribution de gaz naturel pour l'année 2024. Les paramètres de calcul pour cette année sont :

- Pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) – formule de calcul :  $(0.035 \times L + 100) \times CR$  : la longueur totale des réseaux au 31/12 de l'année précédente (7 779 m), le coefficient de revalorisation (1.42),

Soit  $(0.035 \times 7779 + 100) \times 1.42 = 528.62 \text{ €}$ , **arrondi à 529 €**

Après délibération et vérification des éléments, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité (14 voix pour)**, de valider le montant de **529.00 €** de redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz pour l'année 2024 et autorise Madame la Maire à établir le titre de recette correspondant.

**20h57 : arrivée de M. Cyril GAY**

## **2024 – 70 : DELIBERATION INTEGRATION DE PARCELLES BOISEES**

Madame la Maire explique qu'habituellement la Commune exerce son droit de préférence sur les bois. Elle propose donc au Conseil Municipal l'achat et le classement dans le domaine public communal des parcelles boisées suivantes :

- Parcelle A 707 d'une contenance de 6600m<sup>2</sup> appartenant à Madame BOUFFET au prix de 1500€,
- Parcelle C 714 d'une contenance de 1220m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts DOUILLARD au prix de 496.36€,
- Parcelle A 6 d'une contenance de 1115m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts DOUILLARD au prix de 453.64€,
- Parcelle C 713 d'une contenance de 1590m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur GUIBERT au prix de 490.31€,
- Parcelle A 74 d'une contenance de 680m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur GUIBERT au prix de 209.69€,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour) décide :

- Le classement dans le domaine public communal des parcelles indiquées ci-dessus,
- De donner à Madame la Maire ou un Adjoint au Maire, le pouvoir de procéder aux démarches et formalités nécessaires pour mener à bien ces acquisitions.

## **2024 – 71 : DELIBERATION CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE**

Madame la Maire explique que notre responsable des services techniques a été reçu et inscrit sur liste d'aptitude au concours d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour l'année 2024.

Madame la Maire propose

- de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/12/2024 pour assurer les missions de responsable des services techniques. de supprimer, à compter du 01/12/2024 un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix pour) :

- Décide la suppression, à compter du 01/12/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial,
- Décide la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- Précise que le tableau des effectifs sera modifié

## **2024 – 72 : DELIBERATION CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01/12/2024**

Madame la Maire explique que Suite à un besoin récurrent de personnel supplémentaire au niveau des services techniques, un agent a été pris en renfort pendant l'été. Madame la Maire propose de pérenniser ce contrat et de créer d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du

01/12/2024,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour) :

- Décide la création, à compter du 01/12/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- Précise que le tableau des effectifs sera modifié

**21h06 : arrivée de M. Philippe Chatrefoux**

### **2024-73 DELIBERATION AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE PEL 2023**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif Local sur les quatre Communes de Breuil-Magné, Fouras, Île d'Aix, Saint Laurent de la Prée, il est proposé de prolonger au titre de l'année 2023 le principe d'une participation financière des Communes de Breuil-Magné, Île d'Aix et Saint Laurent de la Prée au fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs géré par le Service Ecoles Enfance Jeunesse de la Commune de Fouras, dans l'attente d'une nouvelle convention pour la période 2024- 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour) décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention de répartition financière au titre des charges de l'année 2023.

### **2024-74 DELIBERATION AVENANT 2 DE LA CONVENTION ADS AVEC LA CARO**

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 422-1, L 422-8, R 410-5 et R 423-15,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-4-2 relatif aux services communs chargés de l'exercice de missions opérationnelles dans l'instruction des décisions prises par les Maires au nom des communes,

Vu la délibération N° 2014-168 du 20 novembre 2014 instaurant un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération 2016-17 du Conseil Communautaire du 03 Mars 2017 relative à l'avenant n° 1 relatif aux modalités d'ajustement de la participation des communes, Considérant que pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi N°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) prévoit la décentralisation des compétences de publicité extérieure, relevant jusqu'ici du préfet de département, au profit des maires à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération 2024-031 du Conseil Communautaire du 21 Mars 2024 relative à l'avenant n°2 concernant l'instruction des demandes de publicités, enseignes et pré-enseignes

Considérant qu'il convient de modifier le champ d'application de l'article 2a) de ladite convention et d'ajouter des autorisations et actes dont les services de la CARO assurent l'instruction, notamment l'instruction des déclarations et autorisations préalables à l'installation, la modification et le remplacement des publicités, enseignes et pré enseignes,

Considérant que le Maire conserve le pouvoir de police en matière de publicité extérieure et que l'instruction des autorisations est confiée au service commun de la CARO.

Considérant que cette nouvelle mission nécessite la conclusion d'un avenant à la convention initiale, ayant pour objet de compléter la liste des actes instruits par le service et d'en fixer la contrepartie financière.

Considérant que le Conseil Communautaire a fixé le tarif de l'instruction d'un acte de déclaration et d'autorisation préalable à l'installation, la modification, et le remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes à 30€ par acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour) :

- **D'ACCEPTER** de modifier le champ d'application de l'article 2 de la convention de mis à disposition du service pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et d'ajouter l'instruction des déclarations et autorisations préalables à l'installation, la modification et le remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer l'avenant n°2

### **DIVERS :**

Madame Patricia FRANCOIS présente :

### **Travaux boulangerie**

Concernant l'ouverture de la nouvelle boulangerie, un retard important a été pris par les artisans en raison des commandes de matériel arrivées tardivement.

La désinfection du local a été réalisée par nos agents après avoir démonté tous les faux plafonds.

Le journal sud-ouest est venu interviewer Alexis GOFRON afin de présenter son parcours et la raison de son installation en Charente-Maritime.

Arrivé dans notre département en juillet 2023, notre boulanger-pâtissier a suivi sa compagne, installée à Saint-Nazaire sur Charente comme ostéopathe.

Il a quitté Versailles où il travaillait en tant que chef pâtissier. Son équipe sera constituée d'un boulanger et de sa maman, retraitée, à l'espace de vente.

Alexis GOFRON était venu rencontrer les breuillais présents au concert du 31 août dernier dans le parc de Gauput.

Du côté des travaux, la pose des panneaux sandwiches est en cours. Reste des travaux de finition pour les autres artisans. Nous espérons une ouverture pour le mois d'octobre.

### **Installation d'un foodtruck**

Depuis mercredi 04 septembre, le foodtruck Burger Flynn est installé place des Caneteries de 18h30 à 21h30. Ce nouveau service a été très apprécié, car dès le 1<sup>er</sup> jour, les gérants ont dû refuser des clients faute de stock. Ce soir encore (mercredi 11 septembre), beaucoup de personnes attendaient devant le camion. En complément de Pizz'a Lili le vendredi, Burger Flynn sera présent tous les mercredis.

### **Rentrée scolaire**

Pour la première année, les effectifs scolaires connaissent une baisse importante. Environ 20 élèves de moins pour cette rentrée 2024-2025. Pas de fermeture de classe pour le moment, car les effectifs par classe étaient très élevés pendant l'année scolaire passée. Nous avons pu rassurer les enseignants de l'école car le permis d'aménager d'un lotissement de 45 lots a été déposé sur la Commune de Loire-les-Marais. Après la révision simplifiée de notre PLU, motivée notamment par cette baisse d'effectif, le lotissement des Varennes 2 devrait également voir le jour sur notre Commune d'ici 2 à 3 ans. L'arrivée de nouvelles familles sera donc échelonnée dans le temps.

Le nombre d'enfant présent sur l'accueil périscolaire est néanmoins très élevé.

Nous avons eu des mouvements dans le personnel des services périscolaires, avec un départ et une arrivée. Le ménage des salles communales a été confié à une personne extérieure à l'équipe du périscolaire.

Madame Patricia USSEL a été remplacée par madame Sandrine MELIN, auparavant enseignante à l'école Plaisance de Tonnay-Charente.

### **Schéma cyclable**

Madame la Maire présente le point d'étape du schéma cyclable communautaire. L'étude foncière était à l'ordre du jour de l'année 2024. La Société Publique Locale du Département et le service mobilité de l'Agglo ont été reçus en juillet pour une présentation de cette étude.

Plusieurs points de blocage ont été évoqués :

- La sortie de la zone artisanale qui nécessite une traversée de route
- Le contournement de certaines habitations en bordure de la départementale
- Le passage du pont de l'ASF, qui appartient au Conseil Départemental, au-dessus de la 4 voies à Béliçon.

Une réunion est prévue mi-octobre avec les services du Département.

La liaison cyclable Breuil-Magné/Rochefort, d'une longueur de 5,3km desservirait l'hôpital, le collège, le lycée et la gare.

Monsieur Yon propose de récupérer, à travers les parcelles agricoles, le chemin de Plantemaure situé sur la Commune de Vergeroux, pour limiter l'impact du contournement des maisons situées sur la D116 Rue du Breuil.

### **Manifestations à venir**

Un rappel, des manifestations à venir (que l'on peut retrouver sur le Breuil'mag) est fait :

- Samedi 28/09 à 20h30 – salle culturelle – l'Epithéâtre en partenariat avec les Baladins
- Samedi 05/10 à 20h30 – salle culturelle – Concert de l'Harmonie Départementale
- Jeudi 10/10 à 20h00 – salle culturelle – Le festival des Aventuriers de Tonnay-Charente délocalisé sur une date pour la 2<sup>ème</sup> année
- Samedi 19/10, 14h30 parking école et 15h30 place des Caneteries – sur les sites de compostage collectif – Fête du sol – Animation proposée par la CARO et l'association Jardinot et distribution de compost.

L'association Jardinot recherche des jardiniers pour les jardins partagés. Nous allons signer une convention avec eux pour la gestion du verger communal.

### **Caro'rénov**

Ce service de la CARO propose 2 dates de permanence, les 3 octobre et 5 décembre de 9h30 à 12h30 à l'Agence Postale Communale.

Les habitants pourront être informés sur les énergies renouvelables, le changement de leur système de chauffage, l'isolation, la rénovation de bâtiment...

### **France Services**

Un agent France Services, pour toutes vos démarches administratives, vous accueille toujours à l'Agence Postale Communale en cette rentrée. Attention, les jours d'accueil ont été modifiés. Ce sera un jeudi sur 2 (en semaine paire), de 14h00 à 16h30.

### **ADA17**

Madame la Maire informe avoir reçu le Président et le Directeur du Centre de dialyse Rochefortais qui s'installera prochainement Route de Loire. Le permis a été déposé et accepté. Ils ont présenté leur projet vertueux en énergie, matériaux ainsi que l'aménagement global. Les inquiétudes de quelques riverains devraient être dissipées lors de la réunion publique prévue le 02 octobre 2024 à 18h00 salle culturelle pour la présentation du centre de dialyse.

### **Antenne relais Free**

Toujours pas de date pour la réunion prévue en septembre avec l'Agglo au sujet du fossé occupé par l'antenne.

Madame la Maire fait part d'un courriel reçu ce mercredi, qui présente une étude hydraulique réalisée par Free, transmise à la CARO. M. PERRINAUD précise que l'écoulement de l'eau n'est pas le seul problème, mais qu'un fossé ne peut pas accueillir de construction, sur un plan réglementaire.

### **Tour de table**

#### **Patricia FRANCOIS**

Informe que l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'église a commencé lundi 09/09.

#### **Christophe GENEAU**

Estime que le devis de la climatisation pour le cabinet dentaire est trop élevé. Un autre devis doit être demandé.

#### **Joanick BARRAUD**

Fait part de la première réunion de travaux Route du Bois du Four, qui a eu lieu lundi 09/09 à 14h00. Ils devraient durer 8 semaines. Il présente le devis de 10 000€ pour le changement des candélabres qui seraient trop espacés. Le Conseil se prononce pour le non remplacement. Seul un éclairage sera ajouté au niveau de l'arrêt de bus.

Informe de la réunion de restitution de chantier pour les effacements de réseaux Routes de Beauregard, Liron et la Croix. Une deuxième phase de travaux est prévue fin 2025 pour la Route des Sablières et du Péré ainsi qu'une partie de l'impasse des Tamiselles. Enfin une dernière phase aura lieu en 2026 pour le reste de la Route de Liron.

Présente l'expertise réalisée sur les ponts et ouvrages d'art de la Commune. Une étude plus approfondie est à faire sur la passerelle de Charras qui se trouve sur 2 Communes (Breuil-Magné et Saint-Laurent-de-la-Prée). Laurent Yon mentionne que cette passerelle appartient certainement au Département.

#### **Brigitte SINTES**

Précise que le forum des associations qui s'est déroulé samedi 07/09 a connu une bonne fréquentation. Les associations sont satisfaites car elles ont pu enregistrer de nouvelles inscriptions et recruter de nouveaux bénévoles.

Une première réunion pour l'organisation du Téléthon est prévue la semaine prochaine. La SEP a commencé à déménager de la place des Caneteries et le Vestiaire suivra en novembre. Elle informe qu'elle termine de rédiger les conventions d'occupation de ces 2 locaux communaux par la SEP et le Vestiaire. En attendant, du matériel de la SEP a été stocké dans le garage du gîte communal.

Evoque le repas des anciens prévu le 11/11. Les tribunes actuelles qui restent dépliées occupent beaucoup de place mais nous devrions pouvoir accueillir tous nos invités. Cette année des bons d'achat chez nos commerçants locaux seront proposés à la place des paniers gourmands.

#### **Michel PERRINAUD**

Informe que la réception du lotissement des Jardins de la Javire aura lieu lundi 16/09 à 9h30. Madame la Maire précise que les riverains, très contents d'avoir enfin une voirie digne de ce nom, ont déjà organisé leur repas de quartier !

Fait part de la dotation biodiversité attribuée à Breuil-Magné : 11828€

A eu un contact avec la Fédération de Chasse qui, dans le cadre d'un programme de végétalisation, céderait à la Commune plusieurs bosquets à planter sur le coteau de

Liron. Le Conservatoire des Espaces Naturels prévoit également un chantier participatif qui se déroulerait sur le coteau afin d'enlever la végétation envahissante.

### **Benoit CARMONA**

Informe qu'une fuite d'eau importante sur la conduite principale a eu lieu au lieu-dit Lougerit. L'enrobé n'a pas été refait car une nouvelle intervention sera nécessaire. Le BMC signale une infiltration d'eau dans le nouveau garage et un point d'éclairage manquant. Cyril GAY précise que cela a été noté.

### **Laurent YON**

Signale que, à la suite des travaux de la Route du Bois du Four, un portail a été abîmé. Joanick BARRAUD demande que le riverain concerné prenne contact avec le chef de chantier présent chaque lundi à 14h sur site.

### **Josette NOBILI**

Mentionne les problèmes récurrents d'eau dans la classe de grande section malgré les travaux réalisés par les services Eau de l'Agglo l'année dernière. Madame la Maire répond que Monsieur CHABOT a été prévenu. Un hydrocurage va être réalisé. La solution qui résoudrait tout problème serait de dévier l'eau de la rue de l'église vers la rue du 8 mai 1945. Travaux prévus lors de l'aménagement de la traverse.

### **Cyril GAY**

Informe que les employés communaux seront en formation pour conduite d'engins (tracteur, nacelle, mini-pelle, cylindre...) les 12 et 13/09/2024.

Précise qu'il y a de très bons échanges et contacts avec le nouveau président du Breuil-Magné Football Club.

Informe que l'auvent des ateliers municipaux est terminé.

S'inquiète du mauvais état de la toiture de la maison des abeilles. Il faut prendre rendez-vous avec le responsable.

Informe que le jeudi 12/09 un rendez-vous est prévu à la Mairie avec l'entreprise VALECO pour de l'agrivoltaïsme.

Séance levée à 22H39

|  |                     |                  |
|--|---------------------|------------------|
| BARRAUD Joanick                            | BLANCHARD Jacques   | CARMONA Benoît   |
| CHATREFOUX Philippe                        | DELHOMMEAU Nathalie | DESTRUEL Myriam  |
| DROUARD Brigitte<br>Pouvoir RODHES Monique | FRANCOIS Patricia   | GAY Cyril        |
| GENEAU Christophe                          | NOBILI Josette      | PERRINAUD Michel |
| RODHES Monique                             | SINTES Brigitte     | TALUT Delphine   |
| YON Laurent                                |                     |                  |



**2024 – 66 : DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE BAUDRITS**

**2024 – 67 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER DE L'ESPACE VENTE DE LA BOULANGERIE**

**2024 – 68 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DE LA CLIMATISATION DU CABINET DE DENTISTES**

**2024 – 69 : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE GAZ 2024**

**2024 – 70 : DELIBERATION INTEGRATION DE PARCELLES BOISEES**

**2024 – 71 : DELIBERATION CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE**

**2024 – 72 : DELIBERATION CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01/12/2024**

**2024-73 DELIBERATION AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE PEL 2023**

**2024-74 DELIBERATION AVENANT 2 DE LA CONVENTION ADS AVEC LA CARO**